

# Ministère de la culture et de la communication

## *Concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>ère</sup> classe*

SESSION 2016

**Lundi 12 juin 2017**

### **Épreuve écrite d'admissibilité**

17-DEC4-05152

**Établissement d'un rapport sur la base d'un sujet exposant une situation à laquelle un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe d'accueil, de surveillance et de magasinage peut être confronté.**

*(durée 2h ; coefficient 3)*

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

#### **Ce document comporte 3 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (2 pages)

# Ministère de la culture et de la communication

## *Concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>ère</sup> classe*

SESSION 2016

**Lundi 12 juin 2017**

### **Épreuve écrite d'admissibilité**

#### SUJET :

Le domaine de Keridouar s'étend sur 4 hectares arborés et propose au public de visiter un manoir présentant des tableaux, des sculptures et des tapisseries. Il s'agit d'un hôtel particulier de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, classé au titre des monuments historiques et ouvert six jours par semaine de 9h30 à 17h30. L'accès au site s'effectue par la cour d'honneur. Cet accès est piéton, toutefois les véhicules des personnes à mobilité réduite (PMR) sont autorisés.

Seuls le rez-de-chaussée et le premier niveau sont ouverts à la visite, le deuxième étage et les combles sont utilisés comme réserves d'œuvres et espaces administratifs. La fréquentation annuelle de ce site est de 20 000 visiteurs. Cinq agents, titulaires, de l'équipe d'accueil et de surveillance sont présents chaque jour. Un conservateur du patrimoine a la charge de trois établissements dont le domaine de Keridouar. Il est assisté d'un technicien des services culturels et des bâtiments de France (TSCBF).

- 1) À votre arrivée, ce 11 juin 2017, à 8h45, vous constatez qu'un arbre est tombé au cours de la nuit suite à un fort coup de vent. Il empêche l'accès des véhicules dans la cour d'honneur.
- 2) À 10h, le jardinier vous signale qu'une cheminée penche dangereusement. Elle se trouve à l'ouest du bâtiment à l'opposé de la cour d'honneur.
- 3) À 11h, un étudiant en arts plastiques venant dessiner dans les salles se présente à l'entrée de l'établissement. Lors du contrôle de sécurité, le détecteur de métaux a sonné. Celui-ci détient un cutter dans sa trousse. Malgré l'interdiction notifiée dans le règlement de visite, il souhaite entrer avec son matériel.  
Vous intervenez immédiatement mais vous faites face à un déchaînement d'insultes et d'incompréhension.

- 4) L'après-midi a été désignée par Météo France comme la plus chaude de la semaine, le Grand Salon principal qui est l'espace le plus visité est exposé plein sud. La chaleur y est écrasante. L'agent présent dans cette salle a de plus en plus de difficultés à tenir son poste efficacement. La fermeture de cette salle ne peut être envisagée.
  
- 5) À 15h, le signal sonore d'évacuation retentit et l'établissement doit être évacué pour mettre en sécurité la cinquantaine de visiteurs parmi lesquels se trouve un groupe de personnes en situation de handicap. Ce groupe est composé de 15 personnes, certaines sont en fauteuils roulants et d'autres sont malvoyantes.
  
- 6) Pendant l'évacuation, un visiteur en trébuchant a détérioré légèrement une toile.

En l'absence de vos responsables hiérarchiques, vous établissez un rapport à leur intention, exposant les différentes situations auxquelles vous avez été confrontées, les dispositions prises et vos éventuelles préconisations.